



Conseil économique et social

Distr. générale
11 juillet 2012
Français
Original : anglais

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et les avantages économiques et sociaux qui en découlent

Rapport sur la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies par la Nouvelle-Zélande

Résumé**

Le rapport porte tout particulièrement sur cinq résolutions de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, choisies pour leur pertinence au regard des travaux de l'entité néo-zélandaise compétente en matière de toponymes, le Conseil néo-zélandais des noms géographiques (Ngā Pou Taunaha o Aotearoa). Vingt autres résolutions s'appliquant à la Nouvelle-Zélande y sont également mentionnées. Des informations concernant ces résolutions et leur mise en œuvre seront fournies à l'occasion d'une conférence ultérieure.

Les mesures, les pratiques, les procédures et les protocoles du Conseil ont permis de mettre concrètement en œuvre les résolutions de la Conférence sur la normalisation au plan national, la préparation des nomenclatures géographiques, le traitement automatique de l'information et les données numériques, les noms des formes du relief maritime et sous-marin et les noms des détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté.

Le Conseil a été officiellement établi en 1946 pour prendre la suite du Conseil géographique néo-zélandais, honoraire créé 22 ans auparavant. Depuis les débuts de la Conférence, le Conseil s'est attaché à mettre en œuvre les résolutions qui le concernent. Au fil des années, le rôle du Conseil en matière d'établissement des noms a été renforcé et précisé de manière à prendre en compte les enseignements tirés de l'expérience et l'évolution des positions sur ces questions dans le respect de principes d'attribution des noms tenant compte des bonnes pratiques.

* E/CONF.101/1.

** Le rapport, établi par Wendy Shaw, Secrétaire du Conseil néo-zélandais des noms géographiques (Ngā Pou Taunaha o Aotearoa), peut être consulté dans la langue d'origine uniquement, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.

